

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES CONTENTIEUX
UNIVERSITÉ DU SUD TOULON-VAR

Le faux, le droit & le juste

Actes du colloque international des 13 et 14 novembre 2008
Faculté de Droit de Toulon

Sous la direction de

Jean-Jacques Sueur

Professeur à l'Université du Sud Toulon-Var

Directeur du Centre d'Études et de Recherches sur les Contentieux (CERC)



BRUYLANT

2 0 0 9

Le faux, le droit & le juste

Le faux s'entend de multiples façons et ne désigne pas seulement le résultat d'une opération de falsification menée à des fins privées et, à ce titre, réprimée plus ou moins efficacement par le droit pénal. Il fait aussi partie des contraintes nécessaires au bon fonctionnement du système juridique : on ne peut se passer des fictions (ces mensonges tenus pour vrais) ou des présomptions (ces suppositions sur un état jugé souhaitable des choses ou des personnes) ; il faut compter aussi avec les approximations nécessaires du langage juridique : jamais il n'est question de « décrire » une réalité, mais bien plutôt de la schématiser ou d'énoncer un *devoir-être* la concernant. Ce qui a pour effet de placer le législateur et ses alliés objectifs (politiques, juges, experts, avocats) dans une situation de tension permanente entre ce qui existe en fait ou risque d'advenir et les exigences énoncées par la règle juridique.

Ce décalage nécessaire affecte tous les secteurs du droit, pas seulement les plus sensibles au changement social.

On a donc essayé d'en prendre la mesure, dans certains d'entre eux - droit économique, droit des assurances, droit de l'environnement, protection des œuvres de l'esprit, droit international et européen, droit des nouvelles technologies -, sans oublier que le droit n'est à tout prendre qu'un laboratoire des oppositions et conflits d'intérêts qui travaillent la société dans son ensemble et que, par conséquent, comme tout système de communication, il se doit pour continuer d'exister et de remplir cette fonction implicite, de maintenir une part d'ombre (opacité *versus* transparence) sur sa propre nature.

Comme dans tous les colloques organisés par le Centre d'études et de recherches sur les contentieux, cette question juridique par excellence a été étudiée par des juristes, bien sûr, mais aussi par des collègues apparemment étrangers à la chose juridique mais directement concernés par les problèmes de la communication entre les hommes.

Le colloque dont les actes sont ici reproduits s'inscrit dans la continuité d'un travail entrepris il y a quelques années dans le cadre du Centre d'études et de recherches sur les contentieux. Il a déjà donné lieu à une première publication consacrée aux problèmes de l'interprétation et de la traduction (*Interpréter et traduire*, Bruylant, 2007).

www.bruylant.be

ISBN : 978-2-8027-2806-1



9 782802 728061